



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-13

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024 L'an 2024, le 29 Mars à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : M. DENIS, Mme MOUSSOUNI, Mme WANNERROY, Mme
QUINTON, M. BRUN, Mme CABANNE, M. PIERRE, M. GARNAUD,
M. MUSSARD, M. FLEISCH, Mme BECARD.

Avaient donné pouvoir : Mme BLET à Mme QUINTON, Mme DARIES à M. BRUN, M.
OREAL à M. GARNAUD, Mme MAUDUIT à M. FLEISCH, Mme
SERRA à Mme BECARD.

Était absente excusée : Mme LEVAVASSEUR.

Tome 1 - N°24-13 - OBJET : Approbation des comptes de gestion du Comptable Public de Tours Ville et Métropole – Budget Général, EHPA, EHPAD, Accueil de Jour – Exercice 2023.

Le Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de Tours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes de gestion présentés par le Comptable Public et par le C.C.A.S. de la Ville de Tours, pour les recettes et les dépenses du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Vu les pièces portées à l'appui,

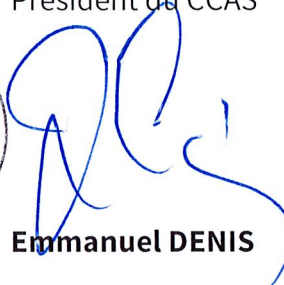
Vu le budget primitif et les décisions modificatives des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et les écritures du compte de gestion du comptable public,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration déclarent que les comptes de gestion présentés du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2023 n'appellent aucune observation ni réserve.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Le Maire,
Président du CCAS



Emmanuel DENIS